



# ÉCONOMIE

## Un milliard d'euros débloqué pour les entreprises au bord de la faillite

CÉCILE CROUZEL @ccrouzel

Le gouvernement a décidé d'un soutien massif pour les entreprises au bord du dépôt de bilan ou faisant déjà l'objet d'une procédure collective. Le fonds de développement économique et social (FDES), qui accorde des prêts aux sociétés en difficulté suivies par Bercy, voit son budget passer de 75 millions d'euros à... un milliard cette année. « On ne s'interdit pas de le relever encore si nécessaire, même si on s'est doté de marges avec cette première hausse », dit-on à Bercy.

Cet effort, envisagé dès les premiers jours du confinement, était nécessaire. Les entreprises en piètre forme financière (notées au-delà de 5+ à la Banque de France) et celles en procédure collective (sauvegarde, redressement, liquidation judiciaire) ne sont pas éligibles aux nouveaux prêts garantis par l'État (PGE), en vertu de règles européennes. Et le fonds de solidarité, lui, n'est destiné qu'aux TPE. Il fallait un autre outil pour la masse des entreprises sur le fil. « Le gouvernement s'est engagé à ce qu'aucune société viable avant le confinement n'aille au tapis à cause de la crise sanitaire », rappelle-t-on à Bercy.

Faire le tri entre les canards boiteux et les entreprises pouvant repartir après une remise à plat industrielle et financière n'est pas une mince affaire. Mais à Bercy, les équipes du comité interministériel de restructuration industrielle (Ciri), en charge des sociétés de plus de 400 salariés, et celles de la délégation interministérielle aux restructurations d'entreprises, sont rodées à la pratique. Ce sont elles qui négocient avec les parties prenantes et montent les prêts issus du

FDES. Avec deux principes. A deux euros d'argent public doivent correspondre huit euros d'argent mis par les acteurs privés - une proportion pouvant aller exceptionnellement à un pour un. Ces prêts du FDES sont réalisés aux conditions du marché, pour se conformer à la réglementation européenne. L'État est celui qui permet de débloquer l'engagement des banques ou des actionnaires. L'aciérie Ascoval et le verrier Arc en ont profité il y a peu.

### Tensions à la reprise

« Nous réfléchissons à adapter les règles pour permettre des prêts avec un caractère subventionnel, notamment pour les entreprises plus petites. Cela nécessitera d'en discuter avec la Commission européenne », ajoute-t-on à Bercy.

Les équipes vont être renforcées, au niveau central (5 personnes sont au Ciri actuellement) et local, pour faire face à l'afflux de dossiers. Un afflux difficile à évaluer, mais qui devrait se produire au redémarrage de l'activité. « C'est à ce moment que les entreprises subiront des tensions fortes de trésorerie, pour payer les fournisseurs, les salaires... », explique Cédric Colaert, associé cofondateur du cabinet Eight Advisory. Tourisme et restauration, petites compagnies aériennes, équipementiers auto ou aéronautiques, la liste des secteurs fragilisés par la crise est longue. « Mais avec les procédures préventives (conciliation, mandat ad hoc), au sein desquelles le FDES a tout son rôle ; la France est le pays le mieux outillé pour éviter les faillites », souligne l'administrateur judiciaire Frédéric Abitbol. ■

Le gouvernement s'est engagé à ce qu'aucune société viable avant le confinement n'aille au tapis à cause de la crise sanitaire

UN PORTE-PAROLE  
DE BERCY